

162

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



AMBASSADE DU SENEGAL

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
93, RUE DE LA SERVETTE –
1202 – GENEVE SUISSE
tel : (4122) 918 02 30
fax : (4122) 74 00 711
E-mail : mission.senegal@ties.itu.int
AWH/dd

Genève, le 4 FEV. 2009

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations unies et des autres Organisations internationales ayant leur siège en Suisse présente ses compliments au Bureau du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme à Genève – Secrétariat du Sous-Comité pour la Prévention de la Torture- et a l'honneur de L'informer de ce que le Sénégal a adopté un Projet de Loi pour la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la Torture, dénommé « Observateur national des lieux de privation de liberté », en application des dispositions du Protocole facultatif à la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations unies et des autres Organisations internationales ayant leur siège en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme à Genève - Secrétariat du Sous-Comité pour la Prévention de la Torture - les assurances de sa haute considération.

Bureau du Haut-Commissaire
des Nations unies aux droits de l'homme
Genève
Fax 0229179332

